

Appel à projets régional INNOVATION

FICHE PROJET ESS

Nom de la structure : Envirobat

Titre du projet : La Bande à Bâtir

Montant de subvention sollicité : 100 000 €

N° de dossier :

Identification du responsable de la structure :

Nom Prénom : DEBAQUE Patrice

Qualité : Président

Identification de la personne chargée du dossier :

Nom Prénom : TALPE Florence / LAJEUNESSE Mickaël

Qualité : Chefs de projet

La Bande à Bâtir



**Date limite de dépôt au Conseil régional du Centre :
14 novembre 2014**

**Dossier complet à retourner
en 1 exemplaire numérique
(fiche projet en word, annexe budget en excel ou équivalent,
les autres pièces en pdf)
et 1 exemplaire papier
à :**

Conseil régional du Centre
Direction de l'Artisanat et de l'Economie Solidaire
9 rue Saint-Pierre Lentin
CS 94117
45041 ORLÉANS Cedex 1
Tél. : 02 38 70 32 71
Email : ess-aap-innovation@regioncentre.fr

Paraphe Date

3

FICHE DE PRESENTATION

LA STRUCTURE

PRESENTATION :

Préciser : activité, public cible, évolutions récentes/faits marquants, forces/faiblesses/opportunités, implication locale ...

ENVIROBAT Centre est une association loi 1901 créée en 2009 sous l'impulsion d'acteurs régionaux dans le domaine du bâtiment (FFB, CAPEB, CRMA, QUALIBAT, FCMB ainsi que la région Centre et l'ADEME). L'association a pour mission d'être le centre de ressource régional traitant de toutes les questions de qualité environnementale du bâtiment. En ce sens, l'association travaille avec l'ensemble des professionnels de la filière bâtiment à la réduction des impacts environnementaux et à l'amélioration de la qualité d'usage des bâtiments. Le centre de ressource est présent au sein d'un réseau national appelé réseau BEEP.

La constitution du réseau des CdR-BEEP a pour but de faciliter les synergies entre structures ou professionnels confrontés à des situations assez diverses mais souvent comparables, demandeurs d'un partage d'informations, d'expériences et de savoirs. Cela en capitalisant les connaissances et les outils. Il permet également une visibilité nationale aux différentes initiatives régionales pour, d'une part, offrir une écoute aux messages et moyens proposés par des acteurs locaux, témoigner de l'engagement de collectivités, de maîtres d'ouvrage, de professionnels, tout en permettant, d'autre part, d'identifier leurs attentes et leurs besoins.

AIDES PUBLIQUES OCTROYEES A LA STRUCTURE : En tant qu'association loi 1901, ENVIROBAT Centre n'est pas soumise au régime des MINIMIS

Aides publiques octroyées au titre du règlement européen « de minimis » pour les exercices fiscaux N-2, N-1 et N -NB : *Le montant maximum global d'intervention, additionné des autres aides publiques éventuellement perçues par l'entreprise au titre du règlement européen « de minimis » sur les 3 derniers exercices fiscaux, est de 200 000 €.*

Nom de l'aide	Objet de l'aide	Organisme financeur	Montant octroyé (€)*	Date d'octroi

* et montant en Equivalent Subvention Brut si Avance Remboursable

Autres aides publiques octroyées depuis 3 ans et/ou aides régionales restant à rembourser (HORS DE MINIMIS) (ADEME, Agence de l'Eau, CARSAT, OSEO, Etat, Europe, Région, Département, Communes, exonérations fiscales et sociales, etc...)

Nom de l'aide	Objet/finalité de l'aide	Organisme financeur	Montant Octroyé (en €)	Type (Subvention, avance, exonérations diverses...)	Date d'octroi (jj/mm/aa)
2012					
CPER 2012	Financement du fonctionnement du centre de ressource	ADEME/Région Centre	72 548	Subvention de fonctionnement	08/12/2011
BETH 2011-2012	Financement de l'animation de	Région Centre	35 920	Subvention	13/05/2011

Paraphe Date

	l'action collective BETH Centre				
Jeux sérieux	Financement d'une étude sur les jeux sérieux dans le domaine de la formation professionnelle	Région Centre	41 549		
2013					
CPER 2013	Financement du fonctionnement du centre de ressource	ADEME/Région Centre	100 450	Subvention de fonctionnement	16/11/2012
BETH 2013	Financement de l'animation de l'action collective BETH Centre	Région Centre	19 272	Subvention	17/05/2013
2014					
CPER 2014	Financement du fonctionnement du centre de ressource	ADEME/Région Centre	115 488	Subvention de fonctionnement	19/12/2013
BETH 2014	Financement de l'animation de l'action collective BETH Centre	Région Centre	21 375	Subvention	14/02/2014
Mission paille 2014	Financement d'une action en faveur de la construction paille	Région Centre	30 713	Subvention	03/07/2014

Lien internet : http://www.datar.gouv.fr/sites/default/files/liste_de_minimis_2012.pdf

PROJET : résumé

Résumé non confidentiel et compréhensible par un non-expert (12 lignes maximum)

Le projet consiste à fédérer les acteurs et les réseaux de la construction écologique de la Région Centre, au sein d'un pôle de coopération appelé La Bande à Bâtir, dans le but de développer la production de bâtiments sains, écologiques, faibles en énergie grise, performants, durables et accessibles au plus grand nombre. Le pôle s'attache à garantir l'implication des usagers dès la conception des projets immobiliers, s'assurant ainsi que les bâtiments produits répondent aux besoins et aspirations des bénéficiaires. Il vise notamment à développer les projets d'habitat participatif et à faciliter la réalisation d'expérimentations locales pour des maîtres d'ouvrages diversifiés (privés, publics, collectifs, individuels).

En particulier, La Bande à Bâtir se dote d'un outil de financement spécifique et d'accompagnement de projets, permettant le portage du risque participatif et du risque écologique. Le fonctionnement du pôle s'appuie sur de nouvelles pratiques : méthodologie de projet coopérative, itérative et participative, équité entre les membres, montée en compétence du collectif, tout en permettant aux membres de valoriser leur activité.

Paraphe Date

PROJET : description

Préciser les raisons/motivations, les objectifs/finalités du projet, les éléments innovants du projet, son articulation avec les axes prioritaires définis dans le cahier des charges, son intérêt économique, le territoire d'action, les partenaires envisagés (nature de l'implication), le phasage/étapes clés, les livrables et résultats attendus (techniques, socio-économiques et environnementaux), l'adéquation des moyens (immobilier, outil de production, moyens humains) et le calendrier prévisionnel

Partie 1 - Objectifs et démarche du pôle La Bande à Bâtir

1.1. Les constats partagés par les membres de La Bande à Bâtir

L'idée de développer un pôle de coopération autour de la construction écologique n'est pas neuve en région Centre : de nombreux acteurs ont déjà initié des démarches de mise en réseau d'une partie du processus de construction écologique, sur des territoires plus ou moins élargis. Toutefois, aujourd'hui, les outils et les moyens existants dédiés à cette approche de mise en synergie des acteurs manquent de cohésion et peinent à répondre, chacun pour leur part, à la hauteur des enjeux et des besoins. Le projet de La Bande à Bâtir décline la mise en place d'une structure et de moyens plus conséquents, grâce à une démarche de coopération économique volontariste.

Cette coopération s'appuiera notamment sur l'habitat participatif qui, par définition, développe la dimension sociale des projets résidentiels. En effet, l'habitat participatif intégré à un nouveau quartier contribue à la création de lien social, au sein du bâtiment réalisé mais également au delà de ses murs. L'habitat participatif permet également l'élaboration de projets résidentiels pérennes et économes en énergie.

Des signes forts montrent que l'habitat participatif et la construction écologique sont en pleine émergence :

- De nombreux projets d'habitat participatif d'initiative citoyenne voient le jour, y compris en Région Centre.
- De plus en plus de collectivités s'intéressent à l'habitat participatif : Tours a favorisé, au travers de son bailleur municipal, la mise à disposition d'un terrain à un groupe d'habitants constitué (Eco'N'Home est en phase d'instruction du permis de construire) ; certaines souhaitent même l'intégrer à leur politique locale de l'habitat : comme la Communauté de Communes du Val d'Amboise ; Agglopolys (Communauté d'agglomération de Blois) qui s'y intéresse fortement pour une de ces communes (Molineuf) tout en espérant élargir le concept à d'autres communes de l'agglomération.
- La Loi ALUR donne un cadre juridique aux projets d'habitat participatif et reconnaît le bénéfice social essentiel qu'apportent ces projets résidentiels.
- L'actualité de la construction écologique et de l'habitat participatif est régulièrement reprise dans les médias généralistes du bâtiment et spécialisés dans la construction écologique, signe extérieur fort de la dynamique.
- La profession d'accompagnateur professionnel est de plus en plus reconnue par les parties prenantes : associations d'habitants, réseaux nationaux (Coordin'action, Réseau des collectivités pour l'habitat participatif, Réseau des Accompagnateurs de l'Habitat Participatif,...), attestant du besoin indéniable d'expertise dans la constitution et le suivi des groupes d'habitants, par définition novices dans ce domaine (coopération dans la construction du projet et les prises de décisions, cadre juridique, suivi opérationnel de projet...).
- La CRESS Centre avec le soutien du Conseil Régional, via son observatoire, a identifié l'économie verte, dont fait partie la construction écologique, comme une filière d'avenir en Région à investir par les acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Toutefois, malgré cette dynamique positive, les projets actuels peinent malheureusement à aboutir, faute d'un contexte suffisamment favorable :

Paraphe Date

- les groupes constitués peinent à se pérenniser tout au long des projets, souvent faute d'accompagnement et de foncier accessible.
- bien que reconnu comme une condition de réussite des projet d'habitat participatif, les outils d'accompagnement restent encore peu utilisés, souvent faute de financements.
- les projets d'habitat participatif nécessitent un amorçage financier (émergence des groupes d'habitants, études de faisabilité), besoin qui n'est pas encore satisfait.
- les techniques de construction écologique sont en plein développement, mais cette innovation constante peut fragiliser la cohérence entre corps de métiers (et la qualité finale du bâti), générer des tensions sur ce marché et une montée en puissance de l'individualisme. Les opérations de construction écologique requièrent un meilleur suivi technique. Ces outils techniques méritent d'être mutualisés pour atteindre un seuil d'efficacité.

La constitution d'un pôle de construction écologique et participative est un outil pour défendre des valeurs humaines partagées par ses membres. Ces valeurs définies collectivement constituent le socle sur lequel repose la motivation de chacun. La Bande à Bâtir partagent des valeurs que les membre s'engagent à respecter dans le cadre de leur activité ou de son évolution. Ces valeurs s'appuient sur de nouvelles pratiques :

- Remettre l'humain et la vie au centre de l'activité.
- Participer à la transformation de l'économie conventionnelle en garantissant une équité entre les membres.
- Faire monter en compétences le collectif tout en permettant aux membres de valoriser leur activité.
- Faire mieux en utilisant moins et plus localement.

1.2. Les objectifs poursuivis

La finalité est d'offrir :

- aux habitants un projet alliant l'habitat participatif et la construction écologique et performante.
- aux professionnels de la construction écologique et de l'habitat participatif un réseau de coopération et d'échanges, permettant un développement de leur activité.

Les objectifs principaux poursuivis sont de :

- Produire un habitat écologique sain, faible en énergie grise, performant et durable.
- Garantir des objectifs économiques d'accessibilité au plus grand nombre grâce à une conception intégrée et inscrite dans son territoire et en favorisant la technologie du bon sens.
- Développer le marché régional en favorisant les acteurs et les ressources locales pour faire émerger les circuits-courts.
- Utiliser et développer les compétences et savoir-faire des membres-intervenants.
- Mettre en synergie les membres-intervenants pour leur faciliter l'accès à des marchés de taille importante.
- Encourager les échanges et coopérations entre membres-intervenants pour innover dans les domaines écologiques, sociaux, techniques, coopératifs.

(cf. annexe : Les principes de La Bande à Bâtir)

1.3. L'intérêt économique, environnemental et social du pôle

Le pôle présente un **intérêt économique** avéré :

- il vise à valoriser les compétences des acteurs locaux en animant leur mise en réseau et en permettant l'émergence de partenariats pour répondre à des appels d'offre : constitution d'un pôle de coopération économique.
- il permet le développement de la filière habitat participatif en réduisant le risque financier lié à l'émergence des projets, de la constitution de groupes d'habitants à l'ouverture du chantier.
- il permet le développement de la filière construction écologique en réduisant le risque technique : constitution d'une « revue d'experts » assurant un suivi technique des projets engagés par les membres du pôle.
- il favorise l'emploi local et les ressources du territoire en développant des circuits courts.
- il permettra la création d'au moins 2 emplois, portés par La Bande à Bâtir, pour la coordination, l'animation de la démarche et le suivi juridique et administratif des projets, tout en consolidant les emplois des structures adhérentes.

Paraphe

Date

S'agissant de l'**intérêt environnemental** du pôle :

- l'intégration des producteurs et négoce de matériaux bio-sourcés (bois, paille, chanvre...) au sein du pôle vise une meilleure valorisation des ressources du territoire dans les projets d'habitat locaux.
- la constitution de « revues d'experts » au sein du pôle permettra d'assurer la qualité environnementale des projets engagés par les membres.
- le pôle s'attachera à développer une économie locale et donc à réduire autant que possible les trajets des travailleurs et des matériaux.

L'**intérêt social** du pôle réside en plusieurs points :

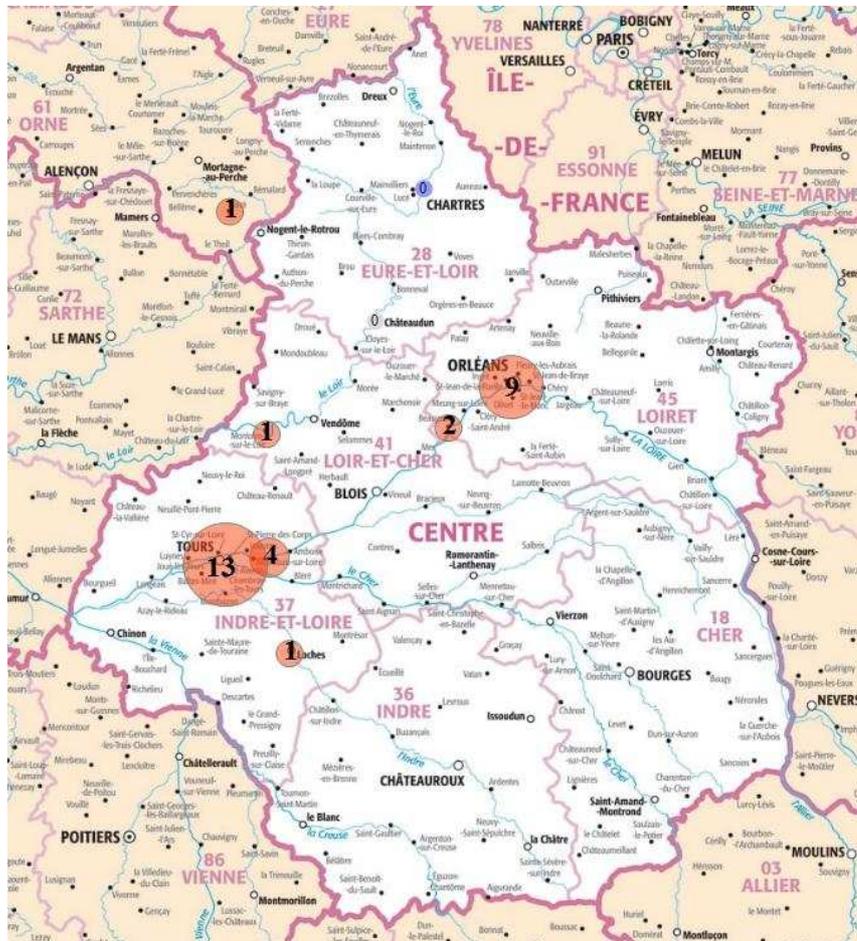
- le principal objectif du pôle est de garantir l'implication des usagers dès la conception des projets immobiliers, s'assurant ainsi que les bâtiments produits répondent aux besoins et aspirations des bénéficiaires.
- convaincus que la construction écologique permet de produire un habitat sain qui se doit être accessible à tous, les partenaires du projet mettent leurs compétences en synergie pour atteindre cet objectif.
- la dimension économie solidaire est transversale au projet. Le pôle vise l'amélioration de la qualité de vie au travail de tous ses membres : coopération entre professionnels, qualités relationnelles clients/artisans, réduction des temps de trajets par un travail en local, utilisation de matériaux sains réduisant les risques sur la santé...

1.4. Le territoire d'action

La Bande à Bâtir ambitionne de rayonner sur la région Centre. Ce sont ses membres qui maillent le territoire régional. Lors de la création de la personne morale (cf paragraphe 3.1.1), un siège sera identifié sur l'une des communes de la région Centre. A terme, La Bande à Bâtir pourra accompagner des projets sur l'ensemble de la région Centre, voire sur les territoires limitrophes.

La Bande à Bâtir n'a pas vocation à se substituer aux acteurs existants du territoire, tels qu'Alter'Energies, ENVIROBAT Centre ou Arbocentre. Ces structures la composent et elle s'appuie sur leurs compétences, chacune pour son domaine d'activité.

Localisation des membres actuels de La Bande à Bâtir



1.5. Les partenaires envisagés

Le tableau des partenaires ci-dessous reprend l'ensemble des membres engagés dans La Bande à Bâtir, à la fois dans la constitution du pôle puis en tant qu'intervenant sur les projets immobiliers. (Cf en annexe les lettres d'intention).

Nom de la structure	Corps de métier	Description de la structure
Ethicobât	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage	Société spécialisée dans l'intégration de démarches environnementales aux projets pour un développement durable. En appliquant ce type de démarches dès les premières réflexions sur les opérations, Ethicobât garantit son suivi intégré et global. Ethicobât assure la coordination de l'ensemble des acteurs du projet, tout au long de son déroulement et de sa réalisation.
Eric Andriahamison – Charpentier, AMO Eco-habitat – Alter'énergies	Conseil – Artisanat	Entreprise individuelle de conseil en éco-habitat, spécialisée en construction écologique bois, paille, enduit terre, conception bioclimatique et énergies renouvelables.
CaféCiCré	Bénéficiaires	CaféCiCré est un café citoyen créatif, développeur d'innovation sociale et citoyenne de proximité, constitué en association.
CEBI 45 (Climatique Energie Bâtiment Industrie)	Etudes – Ingénierie	Bureau d'études qui réalise des études et dessins dans le secteur de l'énergie appliquée au bâtiment. CEBI 45 est plus particulièrement expérimenté dans les réseaux de

Paraphe Date

		chaleur bois énergie avec de multiples chaufferies en fonctionnement.
Loches Développement	Collectivité territoriale	Loches Développement est une collectivité territoriale, Communauté de communes, qui porte notamment un projet de filière économique autour des agro-matériaux.
Cabinet JF Bridet Architecture	Architecture	Agence d'architecture et d'urbanisme. Activité pluridisciplinaire autour d'une forte démarche bioclimatique et environnementale : habitat social collectif ou individuel, particuliers (habitat neuf écologique, extension / rénovation d'habitat), équipements scolaires, équipements socio-culturels.
Alter'énergies	Réseau d'acteurs Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Formation Économie solidaire	Alter'énergies est une association qui vise à participer à changer les modes de vie, de consommation et de production dans une logique de diminution de notre empreinte écologique, une recherche d'équité sociale et économique. Alter'énergies développe des expérimentations locales privilégiant les circuits courts, la recherche d'autonomie (financière, technique, etc) et une analyse globale des impacts, dans une logique participative. Les résultats de ces expérimentations sont diffusés pour participer au débat citoyen sur les politiques publiques. La dynamique collective de réflexion et d'action porte donc sur les économies d'énergies, les énergies renouvelables, l'agriculture durable et l'habitat écologique. Son objectif central est de valoriser les savoirs, les savoirs-être et les savoirs-faire présents, de les mutualiser pour mieux les partager et avancer collectivement sur des projets innovants. Alter'énergies veille à créer des liens sociaux et humains, à mettre en réseau des personnes et des structures afin de mutualiser les connaissances, les compétences. L'association s'attache à favoriser la mixité sociale et à inclure d'autres acteurs, institutions, associations, catégories professionnelles concernées, etc.
A2ME	Négoce de matériaux Formation	Société vendant des matériaux de construction, isolants naturels, revêtements de sol, chapes ou enduits chaux/chanvres, revêtements muraux, peintures et enduits, tuyaux de grès, récupérateurs d'eau de pluie et mini stations pour eaux usées, électricité, etc. A2ME propose également des formations à destination des professionnels.
Desmichelle Architecture	Architecture	Agence spécialisée dans la conception bio-climatique et l'utilisation de matériaux écologiques (bottes de paille, bois, terre crue). Ses techniques de mise en œuvre s'adaptent aux différents matériaux (chantier sec, préfabriqué, chantier école). Elle encourage et accompagne également les auto-constructeurs dans leurs projets écologiques.
Ecopertica	Réseau d'acteurs Distribution de matériaux Formation Economie solidaire	Société Coopérative d'Intérêt Collectif, Eco-Pertica est un centre de sensibilisation et de formation sur la construction écologique et plus généralement sur l'éco-vivre (habitat, déplacements, loisirs, alimentation...). Elle fédère les compétences locales et représente aujourd'hui un réseau de plus de 60 personnes (artisans, architectes, particuliers, agriculteurs, partenaires). Site d'expérimentation et de démonstration, elle sensibilise et accompagne le plus grand nombre vers un passage à l'acte efficace. Eco-

		Pertica assure également la gestion et le développement d'un site dédié à l'information et à la formation par le concret, l'exemple et le partage de savoir-faire.
Eco-Habitat Groupé Touraine	Bénéficiaires	L'association Eco-Habitat Groupé Touraine entend fédérer au niveau local les différents projets d'habitat participatif dans un souci de partage d'expériences et de promotion de formes alternatives d'habitat auprès des institutions et de la population. EHGT est donc une plateforme citoyenne, un réseau au sein duquel sont susceptibles d'émerger des projets d'éco-habitat participatif, lieux de vie innovants, participatifs, écologiques et avant tout humains.
Florès	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Programmation	Ingénieure Programmiste, Cyrielle Girod est chef de projet chez Florès, société de programmation architecturale qui s'appuie sur des connaissances larges pour réaliser un programme unique à chaque projet, adapté à un contexte singulier, à des besoins spécifiques... Florès repense les pratiques pour réunir les conditions d'un exercice heureux, décomplexé du métier grâce à une politique d'excellence et un management adapté. Afin de garantir à ses collaborateurs des conditions de travail agréables et saines, l'entreprise s'attache à respecter une Charte du Bien-être.
Arbocentre	Réseau d'acteurs Assistance à Maîtrise d'ouvrage Economie solidaire	Arbocentre est une organisation interprofessionnelle régionale dont les objectifs sont : Organiser et développer des relations professionnelles cohérentes et solidaires entre les différents acteurs de l'économie forestière et du bois ; Développer la recherche et l'organisation de transferts technologiques vers les différents acteurs de la filière ; Avoir vocation à être maître d'ouvrage d'études, d'expertises, de recherches ou d'opérations de formation, de développement ou de communication afin de promouvoir toutes les richesses naturelles et économiques de la filière ; Être étroitement associée aux travaux des instances, organisations publiques et privées, qui militent en faveur de l'emploi, de la formation, de la recherche et de l'économie sociale et culturelle où la forêt et le bois sont autant porteurs de nouveautés que de traditions ; Contribuer au développement économique des entreprises industrielles, P.M.I., P.M.E. et artisanales de la filière ; Apporter un concours actif aux prescripteurs, conseils et concepteurs en structure bois. Pour atteindre ces objectifs, Arbocentre peut s'associer à d'autres inter-professions régionales.
HIP WIP	Architecture Accompagnement des bénéficiaires	Bureau d'études spécialisé en architecture et en ingénierie participative, HIP WIP développe tout projet d'habitat ou d'équipement. En constante recherche de procédés innovants pour enrichir et mieux adapter les projets urbains, HIP WIP est le tremplin qui fait émerger l'expertise d'usage des habitants.
Atelier MÉTHoDe Architecture	Architecture Accompagnement des bénéficiaires	Le travail de l'Atelier MÉTHoDe s'appuie sur une connaissance approfondie de son environnement. Chaque nouvelle construction bouleverse l'état et la chronologie de notre cadre de vie. Au-delà des apports esthétiques et sensibles, l'architecture permet de choisir un mode de construction et donc la manière dont nous voulons agir sur notre territoire. L'Atelier MÉTHoDe s'engage donc à créer

Paraphe Date

		pour les collectivités locales, les entreprises et les familles des lieux de vie et de travail adaptés aux usages contemporains, respectant les enjeux de développement local et durable.
Cré-sol	Réseau d'acteurs Formation Économie Solidaire	Centre réseau économie solidaire (Cré-sol) est un réseau régional d'acteurs de l'économie solidaire en région Centre. La démarche de Cré-sol s'adresse aux porteurs de projets, aux citoyens, aux collectivités, aux associations, aux entreprises, aux établissements de formation, avec comme dénominateur commun : l'économie solidaire. Les missions du Cré-sol sont : l'animation du réseau régional de l'économie solidaire et l'échange d'expériences ; la valorisation et l'appui au développement d'initiatives solidaires ; la représentation des organismes au niveau régional ; la formation à l'économie solidaire ; la sensibilisation à la finance solidaire ; l'organisation d'événements ; la participation au réseau national Mouvement pour l'Économie Solidaire (MES).
Travaux écologique – Vitalité Habitat	Vente de matériaux Conseil – Artisanat	Vitalité Habitat est un magasin spécialisé dans les matériaux écologiques à Tours. Ses équipes conseillent et réalisent des travaux d'aménagement, d'isolation de comble et de décoration intérieure.
Axiom – Odyssée Création	Accompagnement de projet Économie solidaire	Axiom accompagne des structures et des projets relevant des pratiques de l'économie solidaire. Il crée les conditions favorables à la réalisation d'objectifs et à la résolution de problèmes, par l'analyse des usages et des pratiques, et l'identification de ressources et de freins.
Néomenuiserie	Artisanat	Néo menuiserie est une entreprise familiale spécialisée dans la construction de maison bois. Spécialisée en 2 secteurs : Néo Construction Bois, présente sur le marché de la maison à ossature bois, de la création à la fabrication, et à l'Installation de maisons sur le site aux normes M.B.O.C (Maison Bois Outils Concept) et Néo Agencement, concentrée sur l'aménagement intérieur de la maison, dans un souci d'optimisation des espaces, des volumes et des rangements. La créativité, le souci de l'environnement, la recherche de matériaux innovants, économiques et performants font parti des défis chers à cette entreprise.
Habitat Participatif Centre – Odyssée Création	Accompagnement des bénéficiaires Économie Solidaire Conseil en coopération	Habitat Participatif Centre accompagne des groupes d'habitants portant des projets d'habitat participatif. La structure intervient auprès des porteurs de projet pour leur permettre d'atteindre leurs objectifs dans le respect des coûts, des délais et des règles de qualité. Elle assiste également les collectivités et les professionnels de l'habitat et de l'aménagement dans le développement de leurs politiques de participations des habitants. Habitat Participatif Centre propose une triple compétence : l'animation coopérative des groupes d'habitants, l'assistance à maîtrise d'ouvrage des porteurs de projet et le conseil auprès des institutions.
ENVIROBAT Centre	Réseau d'acteurs Assistance à Maîtrise d'Ouvrage	ENVIROBAT Centre est un centre régional de ressources et d'échanges sur la thématique de la construction durable. De la phase conception à l'usage en passant par la mise en œuvre, l'association est un outil mis à disposition de l'ensemble des professionnels de l'acte de construire qui

	Economie solidaire	visé à : Contribuer à la visibilité des initiatives publiques et professionnelles ; Capitaliser et diffuser les bonnes pratiques professionnelles notamment au travers de la valorisation des retours d'expérience ; Accompagner l'évolution des pratiques professionnelles face aux évolutions du secteur (Réglementaires, environnementale, technique, etc.) et ainsi contribuer à leur montée en compétence ; Mettre en réseau les acteurs régionaux et ainsi favoriser les synergies qui peuvent s'opérer au travers des thématiques que recouvre la construction durable.
Approche-Paille	Formation Artisanat	Approche-Paille est une des rares associations nationales spécialisées dans la promotion de la construction en paille. Elle fait la promotion de la construction d'habitations en ossature bois et isolation en ballots de paille en agissant en direction des auto-constructeurs avec la diffusion et la formation à la technique du GREB (Groupe de Recherche Écologique de la Baie, constitué au Québec en 1990). L'association est aussi correspondant régional pour le Réseau Français de la Construction en Paille (RFCP) et chargée du développement de la filière Construction paille en Région Centre.
Odyssée Création	Réseau d'acteurs Économie Solidaire	Odyssée Création, est une Coopérative d'Activités et d'Emploi qui propose à tout porteur de projet de la Région Centre, quel que soit son statut, de tester en grandeur réelle son activité professionnelle, en devenant "entrepreneur-salarié". Odyssée création assure un accompagnement personnalisé, individuel et collectif, afin de tester chaque projet d'entreprise en grandeur nature. Une équipe de professionnels apporte son appui aux entrepreneurs dans les domaines comptable, juridique et administratif. Sa participation à la Bande à Bâtir va dans le sens de son projet de création d'une structure sœur, qui serait apte à intégrer des entrepreneurs salariés du bâtiment.

Partie 2 : développement opérationnel des opérations immobilières accompagnées

2.1 . Les étapes clés : présentation d'une opération immobilière type

L'opération immobilière décrite ici est un projet-type d'habitat participatif accompagné et sécurisé par une assistance à maîtrise d'ouvrage spécialisée. Il s'ancre sur un terrain mis à disposition par la collectivité et évolue dans un contexte partenarial favorable. La méthode mise en œuvre a été élaborée par les Accompagnateurs Associés. Pour aller plus loin, un dossier de 7 fiches détaillant chacune des phases ainsi que les montages opérationnels possibles est joint en annexe.

Le déroulement d'un projet d'habitat participatif se déroule en 5 phases :

1. La phase d'émergence et de constitution du groupe
2. L'étude de faisabilité collective
3. La conception
4. La réalisation
5. La gestion du lieu de vie

Paraphe Date

Tout au long des projets, La Bande à Bâtir informera ses membres de l'avancement du projet et apportera son expertise aux partenaires du projet. Selon les phases, les membres seront appelés à se porter candidats sur l'une ou l'autre des missions proposées. Les règles de transparence et de compétition seront établies par l'ensemble des membres dans le cadre de la loi et dans une approche de coopération et d'économie solidaire.

2.1.1 La phase d'émergence

L'initiative de cette phase revient souvent aux collectivités locales (communauté et commune) dans le cadre de leur politique locale de l'habitat. La mise à disposition d'un terrain et la commande d'une mission d'émergence de groupe à un accompagnateur de l'habitat participatif constituent les actions fondatrices du projet.

Les parties prenantes

- La commune, le cas échéant, la communauté, initiatrice(s)
- L'accompagnateur (commandité par la collectivité)
- Et si possible un maître d'ouvrage professionnel intéressé par les principes de l'habitat participatif (un promoteur ou un bailleur social)

A ce stade, La Bande à Bâtir assurera directement la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage spécialisée en habitat participatif ou la confiera à l'un de ses membres.

Déroulement chronologique et principales actions sur 6 à 7 mois

- Confirmation du partenariat et élaboration d'un projet-cadre (taille du projet, valeurs des partenaires, champs des possibles) – 6 réunions de comité de pilotage
- Communication sur le projet pour le lancement des réunions publiques
- 7 ateliers publics libres et gratuits
- La phase d'émergence se termine par la constitution d'une association par les personnes intéressées pour poursuivre le projet (au minimum 6 foyers).

Le financement

Charges		Produits	
Mission d'émergence (par un Assistant à maître d'ouvrage spécialisé Habitat participatif)	11,6K€	Commune et ou Communauté (55%)	6,63K€
		Région (45%)	5,67K€
Communication	1K€		
Total charges	12,6K€	Total produits	12,6K€

2.1.2 L'étude de faisabilité collective

L'étude de faisabilité d'un projet d'habitat participatif est particulièrement riche, elle intègre toutes les dimensions essentielles du projet :

- Projet social,
- Organisation et dynamique de groupe (groupes de travail, prise de décision,...),
- Programme et architecture,
- Économie,
- Juridique,
- Montage opérationnel.

L'étude est commanditée par l'association des habitants, aidée financièrement par les partenaires initiateurs du projet.

Les parties prenantes

Le partenariat s'est agrandi avec l'intégration d'un nouveau membre : l'association des habitants :

- La commune, le cas échéant, la communauté, initiatrice(s)
- L'accompagnateur (commandité par la collectivité)

Paraphe Date

- Un opérateur immobilier
- L'association des habitants
- Le cas échéant, une équipe de maîtrise d'œuvre a déjà pu être sélectionnée pour évaluer le budget du programme.

A ce stade, La Bande à Bâtir assurera directement les missions d'Assistant à Maître d'Ouvrage (AMO) spécialisée en habitat participatif et, le cas échéant, de maître d'ouvrage associé ou les confiera à ses membres.

Déroulement chronologique et principales actions sur 9 à 11 mois

- Montage financier de l'étude : en amont des emprunts immobiliers et en l'absence de toute certitude sur le projet (que cette étude va contribuer à orienter et à sécuriser), il est difficile pour des habitants qui s'engagent collectivement dans le projet de réaliser une grosse dépense d'emblée. C'est pourquoi des financements extérieurs aux habitants sont alors recherchés.
- Nombreux ateliers entre habitants, accompagnés par l'AMO et, au besoin, avec les partenaires. Chaque dimension du projet (cf ci-dessus) fait l'objet d'au moins 3 réunions. Une première permet de s'approprier les enjeux spécifiques du projet, une deuxième est nécessaire pour découvrir et élaborer des scénarii et une dernière est consacrée à la décision. Un débat intermédiaire entre le 2ème et le 3ème atelier est souvent organisé en autonomie par le groupe.
- Des comités de pilotage jalonnent la mission qui durent au moins 10 mois.

Le financement

Charges		Produits	
Étude de faisabilité - Assistance à maîtrise d'ouvrage spécialisée Habitat participatif	36 K€	Association des habitants (25%)	10,5 K€
		Commune et/ou Communauté (30%)	12,6 K€
Maîtrise d'œuvre - Programmiste	6 K€	Région (45%)	18,9 K€
Total charges	42 K€	Total produits	42 K€

2.1.3 Conception du projet immobilier

A partir d'une étude de faisabilité qui détaille les orientations dans chacune des 5 dimensions du projet, chacun des habitants s'engage en connaissance de cause dans un projet immobilier original.

A ce stade, une équipe de maîtrise d'œuvre a été missionnée à partir d'un programme validé individuellement et collectivement.

Selon le montage opérationnel retenu lors de l'étude de faisabilité, cette phase est pilotée par les habitants (qui ont alors créé une société civile) ou est coordonnée par un maître d'ouvrage institutionnel auquel les habitants ont délégué leur responsabilités et pouvoirs de maîtres d'ouvrage. La Bande à Bâtir se propose d'être ce maître d'ouvrage ou de déléguer cette mission au sein de son réseau, afin de garantir le respect des principes de l'habitat participatif : la participation active des habitants à la décision de la programmation jusqu'à la réalisation de leur habitat, en passant notamment par une conception collective.

Les parties prenantes

Le partenariat s'est agrandi avec l'intégration des prestataires intellectuels : l'équipe de maîtrise d'œuvre mais aussi le bureau de contrôle et le coordinateur d'hygiène et de sécurité.

Déroulement chronologique et principales actions sur 11 à 13 mois

- Signature du compromis de vente
- Validation du programme

Paraphe Date

- Esquisse
- 1ère Revue de projet
- Avant-Projet Sommaire
- Étude thermique
- 2ème revue de projet
- Avant-Projet Définitif
- Dépôt du permis de construire
- Appel d'offres et signature des contrats de travaux

Les revues de projet

La Bande à Bâtir souhaite organiser des revues de projet systématiques de tous les projets écologiques dans lesquels elle s'engage. Le but de ces revues de projet, qui ne doivent pas générer de coût supplémentaire pour le projet, est de prévenir les risques liés à l'innovation permanente inhérente à la montée en puissance de l'écologie dans le bâtiment.

Concrètement, un groupe d'experts internes ou externes à la Bande à Bâtir sera réuni au stade de l'esquisse du projet pour porter un regard bienveillant et technique, sur les intentions du projet (programme) et sur les moyens envisagés pour les atteindre. Après avoir reçu les pièces de rendu d'esquisse de l'architecte, au moins une semaine à l'avance, le groupe d'experts se réunira et présentera ses éléments d'évaluation des forces et des faiblesses du projet.

De même, une nouvelle revue de projet sera organisée au stade de l'avant projet sommaire et de l'étude thermique pour approfondir l'analyse et les pistes d'amélioration du projet.

Le financement

Charges		Produits	
Honoraires	251,5 K€	Association des habitants (10% du coût du projet immobilier)	219,5 K€
Missions d'expertise technique sur le projet (revues de projet)	5 K€	Avance financière de la Bande à Bâtir, remboursée en phase de réalisation	43,5 K€
Réservation du terrain (5% de l'acquisition)	7,5 K€		
Total Charges	263 K€	Total produits	263 K€

2.1.4 Réalisation du projet immobilier (chantier)

Selon le montage opérationnel choisi, ce sont les habitants ou un maître d'ouvrage professionnel qui pilote le chantier (avec l'appui technique de l'architecte). D'expérience, la seconde option est beaucoup plus courante, peu d'habitants ayant les compétences requises pour assurer cette fonction plus technique en phase chantier.

Les parties prenantes

Le partenariat s'est agrandi avec l'intégration des entreprises de travaux.

Déroulement chronologique et principales actions sur 15 à 18 mois

Sur la base d'un chantier de déroulant sur 15 à 18 mois, préparation incluse :

- Signature de l'acte authentique et ou des contrats de réservation
- Préparation de chantier
- Chantier
- Préparation de la mise en service : calcul en coût global, entretien et maintenance des équipements et matériels, procédures de gestion (contrôle d'accès, déchets, parking,...)
- Réceptions
- Mise en service

Paraphe Date

Le financement

Pendant cette phase, nous pensons pouvoir compter sur 1/3 de familles solvables, capables de payer les échéances d'un contrat de Vente en l'État Futur d'Achèvement (VEFA), 1/3 porté par un bailleur au titre des futurs locataires, et 1/3 porté par La Bande à Bâtir ou par le précédent bailleur social pour les futurs locataires accédants (PSLA).

Charges		Produits	
Acquisition du terrain et frais fonciers	290,5 K€	Association des habitants (67%)	1323 K€
Honoraires et assurances	251 K€	Bailleur partenaire (33%)	652 K€
Travaux	1358 K€		
Remboursement de l'avance contractée lors de la phase de conception	45,5 K€		
Versement au fond de solidarité pour le développement des futurs projets d'habitat participatif (régénération de la capacité de portage financier de l'amorçage de projets)	30 K€		
Total charges	1975 K€	Total produits	1975 K€

2.1.5 Gestion du lieu de vie

Généralement, 3 types d'enjeux doivent être pris en compte dans la phase de gestion :

- **La vie collective des habitants** : leur vie de voisinage interne au quotidien, gestion des espaces partagés réservés aux habitants, procédures de fonctionnement, gestion des clés, gestion des déchets et des stationnements, petit entretien des espaces communs (ménage, remplacement des ampoules...)
- **La gestion d'un bien immobilier** : le suivi du financement de l'investissement initial et la maintenance et l'entretien (provisions pour grosses réparations et gros entretien)
- **La vie du projet dans son quartier et l'ouverture sélective des espaces communs** (qui servent de support à cette vie de voisinage plus large) : définition des publics et structures accueillis, de leurs droits et devoirs respectifs, participation aux frais...

Lors du montage du projet (en faisabilité et en conception), les habitants ont fait des choix concernant :

- leur rapport à la propriété (individuelle, collective,...).
- la mixité sociale recherchée (intégrer toute personne se reconnaissant dans le projet quelque soit sa solvabilité, ou s'appuyer sur un collectif autonome, constitué de foyers solvables).
- l'empreinte écologique du bâtiment et du mode de vie de ses habitants (performance écologique du bâtiment, accessibilité et ascenseur, chauffage collectif, jardin potager partagé, véhicules, biens et services mutualisés...).
- Ces orientations ont guidé les choix de modèles juridiques d'association selon les enjeux de gestion considérés : association de type 1901, société civile, copropriété...

Les parties prenantes

Le partenariat se réunit pour l'inauguration du lieu de vie créé collectivement, avant de se retrouver ponctuellement pour des sensibilisations et évaluations durant les deux premières années d'exploitation du bâtiment (cf. paragraphe 2.2).

Les habitants ont repris progressivement l'intégralité du flambeau durant la fin du chantier. De nouvelles rencontres et de nouveaux possibles se dessinent et créent de nouveaux partenariats liés à la vie de quartier et au lien social.

Paraphe Date

Déroulement chronologique et principales actions sur toute la durée de vie du lieu

Selon le niveau d'anticipation pendant le chantier :

- La prise en gestion des équipements techniques du bâtiment (chaudière, ventilation, locaux techniques,...).
- L'aménagement en chantier collectif (ou non) des espaces communs : coin cuisine de la salle commune, mobilier et équipement des chambres d'amis et de la buanderie, de l'atelier...
- Les premiers aménagements du jardin et du potager.
- etc...

Le financement

Pour cette phase, nous avons considéré que chaque lieu de vie doit trouver son autonomie financière ou s'organiser par projet qui, par définition, seront propres à chaque collectif de voisinage.

Le détail des budgets et financements par type d'enjeux (investissement, fonctionnement interne, fonctionnement ouvert sur le quartier) n'ont donc pas été détaillés.

2.2. Les livrables et résultats attendus

La Bande à bâtir vise à accompagner des projets d'habitat participatif en construction écologique, tout au long du processus de projet, de l'émergence de groupes d'habitants jusqu'à la livraison des logements.

Sur la période de 2015 à 2017 inclus, La Bande à bâtir s'engagera dans l'accompagnement de 4 projets dont le premier sera finalisé dans sa quatrième année. Les projets d'habitat participatif ont des tailles variables, toutefois, entre 10 et 15 logements constitue un format idéal, qui optimise la coopération entre les membres et la mutualisation des coûts. On peut donc estimer la production globale pour les 4 premiers projets engagés grâce à la Région à environ 40 à 60 logements.

Une diversité sociale sera recherchée, avec une partie des opérations dédiée à la production de logements aidés (accession sociale et/ou location sociale).

La qualité environnementale des projets accompagnés par La Bande à Bâtir sera assurée grâce à la constitution de comités de suivis, appelés "revues d'experts" et composés de membres du collectif (touchant aux différents corps de métier), qui analyseront chaque projet pendant leurs phases de conception et de réalisation. La revue d'experts est un outil de conseil et d'expertise qui vise à apporter un regard technique transversal sur la conception des projets, garantissant leur cohérence globale. Sur la période de 2015 à 2017 inclus, La Bande à Bâtir réunira 2 à 3 revues d'experts, en fonction de l'avancement des projets.

La Bande à Bâtir s'attachera également à proposer une évaluation des opérations réalisées : sensibilisation des habitants aux usages, fonctionnalités et occupations réelles des espaces communs, consommation des fluides parallèlement aux modes de vie. D'ici 2017, La Bande à Bâtir produira une note méthodologique sur l'évaluation des opérations qu'elle aura suivies.

La Bande à Bâtir facilitera les coopérations économiques entre acteurs de la construction et de l'habitat participatif :

- en permettant la connaissance mutuelle entre professionnels par l'organisation de rencontres entre membres de La Bande à Bâtir (environ 2 rencontres annuelles entre 2015 et 2017), création de bases de données communes (fiches de présentation des acteurs...).
- en réalisant une veille des opérations réalisées par les membres du collectif en région => retours d'expériences.
- en informant ses membres des projets en émergence dans la région afin d'initier des partenariats.
- et ce, toujours en relation avec les structures ressources/réseau (telles que Arbocentre, ENVIROBAT Centre et Alter'Energies), avec qui La Bande à Bâtir recherchera des synergies dans les outils développés (fiches projet, mise à disposition de ressources...).

Paraphe Date

Partie 3 - Fonctionnement du pôle La Bande à Bâtir

3.1 Évaluation des risques

3.1.1 L'adéquation des moyens

Le pôle s'appuie sur ses membres bénévoles ou associés (en fonction du choix de structuration juridique : association ou coopérative), sur des permanents (salariés) et des ressources communes (outils, documentation,...) visant à améliorer la connaissance de chacun des membres : entraide, échanges, mutualisation de compétences (espaces de coopération, organisation de formations...).

Il se sert d'outils assurant une création collective et participative : animations coopératives, ateliers de créativité, recherche du consentement lors des prises de décisions... Il développe une méthodologie de projet itérative plutôt que linéaire.

Enfin, le pôle pourra se doter d'un outil de financement spécifique, (en interne ou en externe, comme par exemple un fond de dotation) permettant de supporter les efforts financiers spécifiques : financement des études pré-opérationnelles et avance financière pour les phases onéreuses des projets (phase 1 et 2 émergence et faisabilité).

D'un point de vue chronologique, il est envisagé **la création d'une personne morale ad'hoc (association ou société coopérative d'intérêt collectif) dans le courant du premier semestre 2015**. Le recrutement du premier salarié, un animateur de réseau, suivra rapidement cette création de structure, avec l'aide de missions juridiques confiées, dans un premier temps, à un partenaire extérieur. Un directeur administratif et financier sera recruté en 2016.

Par ailleurs, la sous-traitance des prestations intellectuelles et des travaux auprès des membres du pôle va consolider et développer l'emploi chez ces partenaires.

3.1.2 Le fonctionnement financier du pôle

- **L'équilibre budgétaire du pôle :**

Notre analyse financière prévisionnelle nous montre que le pôle peut supporter les 2 ETP prévus à partir du moment où environ 2 projets immobiliers sont lancés par an, soit le démarrage d'un projet tous les 6-8 mois. De plus, la capacité de portage financier du pôle ne peut excéder 7 projets en parallèle, à des niveaux d'avancement différents. Comme un projet immobilier accompagné dure en moyenne 4 ans, cela correspond à ce décalage de 6-8 mois entre chaque projet.

À partir de ces prévisions basées sur le budget et le calendrier d'un projet accompagné type, nous pouvons envisager la pérennité de l'activité en "régime de croisière".

Par contre, l'amorçage de l'activité du pôle nécessite des fonds pour les premières phases d'émergence et de faisabilité des premiers projets, et c'est là qu'intervient la subvention régionale.

- **L'usage de la subvention régionale :**

Ainsi, l'enveloppe de 100 000 € de subvention régionale liée à cet Appel à projet permettra de financer à 45% les phases d'émergence et de faisabilité des 4 premiers projets accompagnés (ce qui correspond à environ 98 280 €), et à une part minimale des frais divers engendrés à l'émergence du pôle (en particulier l'accompagnement juridique et comptable de la première année).

L'aboutissement de ces premiers projets subventionnés permettra une continuation de l'activité amorcée par l'enveloppe régionale, en particulier via une régénération de la capacité de portage financier des phases d'émergence et de faisabilité des projets suivants, par un versement solidaire en fin de projet, inclus dans le coût de réalisation pour les habitants. Cette dynamique de régénération permettra à d'autres habitants sur un autre territoire de la région de bénéficier de l'existence du pôle, conformément à nos valeurs de solidarité. Le soutien de la Région Centre lors de l'amorçage du pôle permettra donc, au final, à bien plus que les 4 projets initiaux de voir le jour.

- **Budget prévisionnel sur les 3 ans :**

Paraphe Date

	Charges	en k€	Produits	en k€
2015	Facilitation émergence du projet 1 et 2	23,2	Subvention AAP Région	50
	Communication sur les projets 1 et 2	2	Communes + Communautés pour l'emergence de P1 et P2	13,26
	Phase de faisabilité du projet 1	25,2	Communes + Communautés pour la faisabilité de P1	12,6
	Animation pôle (1ETP à partir de mai)	35,91	Part Habitants lors de la faisabilité de P1	6,3
	Comptabilité	2		
	Provision pour le portage financier des phases onéreuses (conception - réalisation) des projets en cours et des phases d'amorçage des projets suivants	24	Cotisation des membres du pôle	6,15
	Expertise juridique	6	Etat (PTCE)	30
	Total	118,31	Total	118,31
	2016	Facilitation émergence du projet 3 et 4	19,3	Subvention AAP Région
Communication sur les projets 3 et 4		1,7	Communes + Communautés pour l'emergence de P3 et P4	13,26
Phase de faisabilité des projets 1, 2 et 3		75,6	Communes + Communautés pour la faisabilité de P2 et P3	25,2
Phase de conception des projets 1 et 2		209,34	Part Habitants lors de la faisabilité de P2 et P3	18,9
Réservation de terrain pour les projets 1 et 2		14,9	Apport de 10 % du coût du projet par les habitants lors de la phase de conception de P1 et P2	439
Revue de projet 1		5	Cotisation des membres du pôle	6,2
Expertise juridique		12,51	Etat (PTCE)	80
Animation pôle (1 ETP) Directeur Financier et Administratif (1 ETP)		65		
Provision pour le portage financier des phases onéreuses (conception - réalisation) des projets en cours et des phases d'amorçage des projets suivants		151		
Total	607,56	Total	607,56	
2017	Facilitation émergence du projet 4	3,9	Subvention AAP Région	25
	Communication sur le projet 4	0,3		
	Phase de faisabilité des projets 3 et 4	67,2	Communes + Communautés pour la faisabilité de P4	12,6
	Phase de conception des projets 1, 2 et 3	335	Part Habitants lors de la faisabilité de P4	16,8
	Réservation de terrain pour le projet 3	7,45	Apport de 10 % du coût du projet par les habitants lors de la phase de conception de P3	219,5
	Revue de projet 2 et 3	10	Réalisation P1 et P2	1048,6
	Phase de Réalisation P1 et P2	914,2		
	Expertise juridique	12,44	Cotisation des membres du pôle	6,2
	Animation pôle (1 ETP) Directeur Financier et Administratif (1 ETP)	65	Etat (PTCE)	80
		reprise sur provision pour portage financier	60	
Total	1468,7	Total	1468,7	
Total	2194,57	Total	2194,57	

3.1.3 Calendrier prévisionnel



3.2 Autres aides publiques sollicitées

Le démarrage des projets immobiliers (phase 1 émergence) est lié aux territoires qui solliciteront l'aide de La Bande à Bâtir pour initier un projet d'habitat participatif. Il sera proposé aux collectivités locales (communauté ou/et commune) de contribuer à hauteur de 55% des frais standards d'une mission d'émergence de groupe. Pour l'étude de faisabilité (phase 2), la commune et/ou la communauté seront encore sollicitées à hauteur d'environ 25%.

L'obtention de l'aide permise par cet appel à projet, début 2015, permettra de financer l'amorçage (phases d'émergence et de faisabilité) de 4 projets d'habitat participatif et écologique, sur 3 ans. Comme il n'existe pas actuellement d'outil financier pour le portage de cet amorçage, seules les subventions publiques peuvent permettre à ces projets naissants d'être accompagnés. En revanche, le montage financier de ces projets est tel qu'un fond d'amorçage des projets suivants est constitué lors de la réalisation (à n+4 ans) des premiers projets bénéficiant de la subvention.

De plus, après l'obtention de ce premier financement via l'appel à projet innovation, nous déposerons une réponse au prochain appel à projet de l'État sur les Pôles Territoriaux de Coopération Économique (PTCE) prévu par le gouvernement au printemps 2015. Les PTCE sont une forme structurée et novatrice de coopération et mutualisation économique dans les territoires : les PTCE regroupent, sur un même territoire, des entreprises de l'économie sociale et solidaire qui s'associent à d'autres entreprises et, le cas échéant, à des collectivités locales, des centres de recherche et des organismes de formation, pour mettre en œuvre une stratégie commune et pérenne de mutualisation, au service de projets économiques socialement innovants et porteurs d'un développement local durable. Le financement dans le cadre du PTCE sera consacré à la structuration et au fonctionnement du pôle La Bande à Bâtir.

Ainsi, une réponse positive à la présente candidature, d'une part, apporterait au projet une reconnaissance, notamment sur son aspect innovation, en fournissant les fonds nécessaires pour amorcer l'émergence et la faisabilité des premiers projets de construction et, d'autre part, pourrait permettre l'obtention d'un financement État pouvant aller jusqu'à 300 000 €.

Dates clés

Date de début du projet	Janvier 2015	Date de fin du projet	structure pérenne
-------------------------	--------------	-----------------------	-------------------

Autres aides publiques sollicitées sur ce projet

Nom de l'aide	Organisme financeur	Montant attendu (en €)	Type (Subvention, avance, exonérations diverses...)	Date d'octroi prévisionnelle	Régime européen *
AAP PTCE	Etat	250 000	Subvention	09/2015	

* A compléter si connu

Paraphe Date

Conclusion : La Bande à Bâtir un pôle innovant

Notre pôle est innovant à bien des titres. Nous vous proposons ici une synthèse des éléments clefs nous permettant de nous positionner comme innovateur.

Nos objectifs sont innovants :

- Créer plus de coopération économique entre les acteurs du bâtiment écologique pour innover dans les procédés et produire des bâtiments écologiques accessibles à tous.
- Développer la construction écologique dans tous les secteurs du bâtiment, en utilisant des matériaux bio-sourcés de préférence locaux.
- Développer l'habitat participatif pour intégrer la dimension sociale dans les projets immobiliers, dès la programmation, et créer des voisinages bienveillants, du lien social dans les quartiers et à l'échelle de la ville, pour construire des bâtiments proches des besoins, avec un meilleur rapport qualité/prix et faciliter le calcul en coût global (investissement et fonctionnement).

Les moyens que nous envisageons pour atteindre nos objectifs sont également innovants :

Ainsi, le pôle proposera 2 nouveaux outils :

- un **outil de portage financier et d'accompagnement** pour amorcer les projets d'habitat participatif, qui consiste à pré-financer les études d'émergence et de faisabilité, indispensables au démarrage favorable des projets. Ces études pré-opérationnelles sont menées de façon itératives. La méthodologie employée permet aux habitants d'orienter leur projet à chaque étape (faisabilité, conception, réalisation), dans chacune de ses dimensions (sociale, écologique, architecturale, financière et juridique). D'autre part, l'expérience du travail collectif, avec des méthodes favorisant l'écoute mutuelle et des délibérations efficaces, soudent le groupe.
- un **outil d'expertise technique** garantissant la qualité des projets de construction écologique. Il consiste en une double revue de projet organisée pour chacun des projets suivis, sans dépense supplémentaire pour les maîtres d'ouvrage. La revue de projet apporte une expertise technique extérieure prévenant les risques inhérents à l'innovation. En effet, la construction écologique est encore pionnière et à ce titre "essuie souvent des plâtres". Le regard, même ponctuel, porté par 5 experts internes ou externes à La Bande à Bâtir permettra assurément de prévenir de nombreuses malfaçons.

Enfin, **La Bande à Bâtir innove dans sa propre forme**. Constituée d'un réseau d'acteurs, elle réunit l'ensemble des compétences nécessaires à la réalisation de ses objectifs. La Bande à Bâtir s'appuie sur des ressources communes visant à améliorer les savoirs et savoir-faire de chacun des membres (entraide, échanges, mutualisation de compétences). Elle contribue ainsi à développer et structurer l'intelligence collective du territoire. De plus, la démarche de structuration du pôle, de définition de son rôle, de ses missions et de ses valeurs suit, elle-même, une méthodologie coopérative, itérative et participative (animations coopératives, ateliers de créativité, recherche du consentement lors des prises de décisions...). Ainsi, les acteurs concernés travaillent collectivement sur les différents aspects du projet (territoire, identité, gouvernance, économie, gestion du pôle...).

ÉLÉMENTS TECHNIQUES et FINANCIERS

Fichier excel annexe administratif

ATTESTATION

Je soussigné(e) (Nom et Prénom) :

NB : si délégation de signature, merci de compléter le tableau en bas de page

certifie être dûment habilité(e) à engager la structure et atteste que :

- les renseignements fournis dans le dossier sont exacts ;
- la structure n'est pas en redressement judiciaire, sauf à disposer d'un plan de continuation ;
- la structure est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant ;
- la structure s'engage à ne pas commencer l'exécution du projet avant la date d'autorisation de démarrage du projet par la Région Centre (au plus tôt le 19/06/2014) ;

→Le non-respect de cet engagement entrainera le remboursement de l'aide perçue pour cause de non incitativité de l'aide. (Régime d'aides).

- la structure s'engage au minimum au maintien des effectifs et de l'activité de structure en région Centre pendant la durée du programme.

Date :

**Signature du représentant légal
(ou de la personne habilitée)**

DELEGATION DE SIGNATURE (représentant légal)	PERSONNE AYANT REÇU LA DELEGATION DE SIGNATURE
<p>J'atteste que la personne dont les qualités, nom et signature suivent, a procuration pour signer en mes lieu et place les documents demandés par les institutions et je m'engage à faire connaître toute limitation apportée à cette délégation de signature.</p> <p>Identité : Fonction : Signature</p>	<p>Identité : Fonction : Signature</p>

PIECES A JOINDRE POUR L'EXAMEN DE VOTRE DEMANDE

- Statuts de la structure
- Composition des équipes dirigeantes

- Compte de résultat et bilan financier des 2 derniers exercices
- Budget de l'année en cours
- RIB au format IBAN
- Budget prévisionnel (selon fichier excel ci-joint)
- Autres pièces : tout élément explicatif (devis ou autre) relatif aux différents postes des dépenses prévisionnelles